PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

AVIS PUBLIC

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Vu la situation reliée à la Covid-19 et l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que les séances du conseil municipal se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez adresser vos questions aux élus par courriel à <u>municipalitest-paul@globetrotter.net</u> ou par téléphone au (418) 469-3120

DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, ce premier jour du mois d'avril 2020.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, Claudette Aubé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil ce premier jour d'avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce premier jour d'août deux mille vingt

Signé : Claudette Aubé, Directrice générale/secrétaire-trésorière